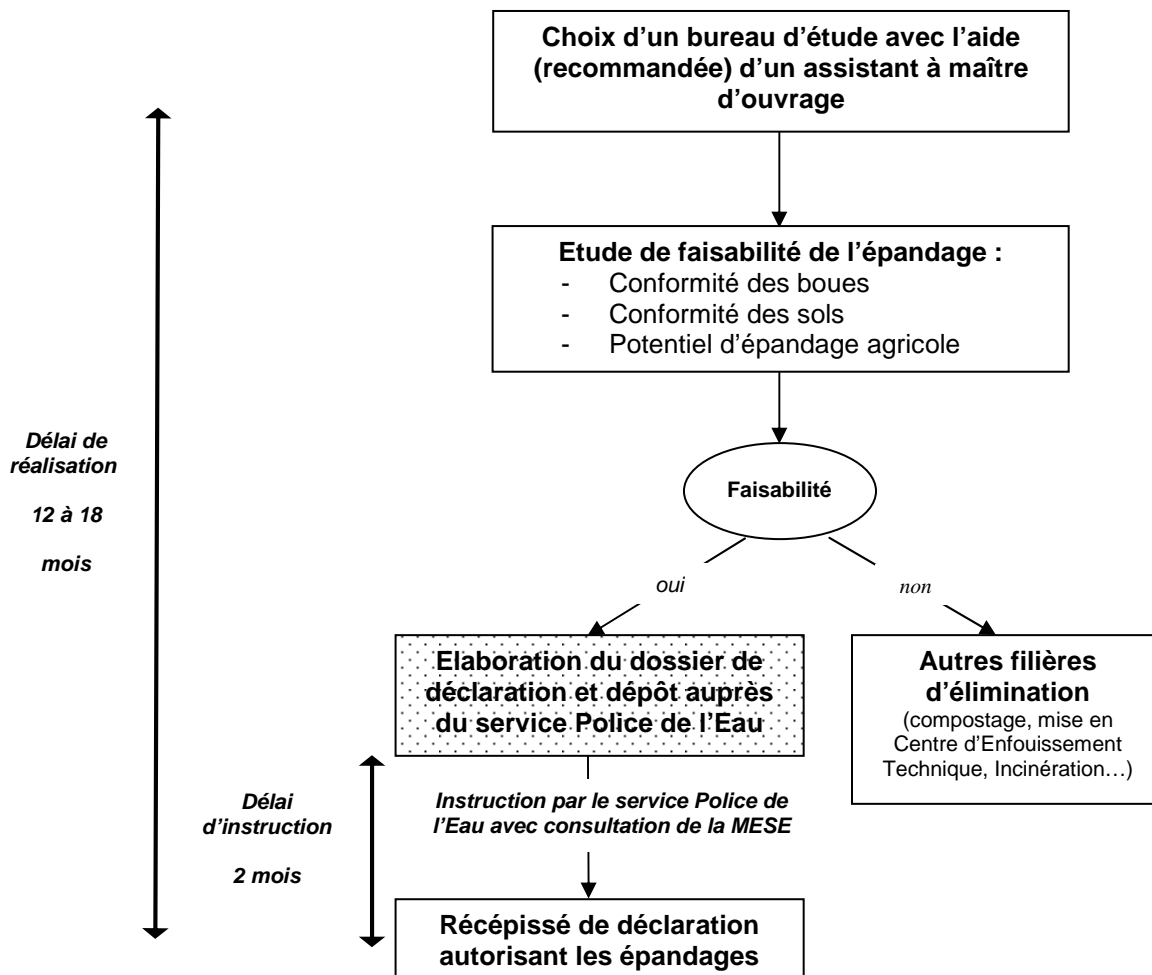


## Epandage des boues en agriculture : la procédure à suivre.

### Phase préalable à l'épandage :



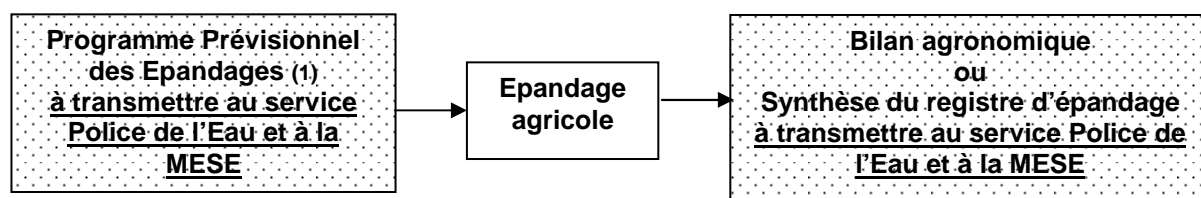
Au cours de cette phase préalable aux épandages, il s'agira donc pour le maître d'ouvrage de :

- Choisir un **assistant à maître d'ouvrage**
- Réaliser une **demande de financement** de ces études auprès du Conseil général de la Loire et de l'Agence de l'Eau
- **Consulter des entreprises** pour la réalisation de l'étude
- Choisir un **bureau d'étude**
- Attendre les accords de financement du Conseil général, notamment la **notification d'attribution de subvention** pour le démarrage des études
- Faire **réaliser les études** dès réception de la notification d'attribution de subvention
- **Etablir les conventions d'épandage avec les agriculteurs**
- Déposer le **dossier finalisé et complet** auprès du service de la Police de l'Eau
- Réaliser les épandages **après réception du récépissé de déclaration.**

Par ailleurs, au cours de la réalisation de l'étude, le bureau d'étude devra **organiser différentes réunions** (démarrage, suivi, finalisation) **en collaboration avec la commune, associant les différents partenaires** (assistant à maître d'ouvrage, Conseil général, MESE, Police de l'Eau), mais **aussi les agriculteurs.**

## Phase opérationnelle de l'épandage :

*Pour chaque campagne d'épandage*



(1) : Pour les lagunes, l'étude préalable intègre le programme prévisionnel des épandages

A la suite de cette phase de réalisation des épandages, **une réunion de bilan des épandages sera organisée par le bureau d'étude en collaboration avec la commune**, y associant les agriculteurs du plan d'épandage et les différents partenaires (assistant au maître d'ouvrage, Conseil général, MESE, Police de l'Eau).

### Remarques :

- Le bureau d'étude retenu réalisera **le dossier de déclaration complet**, notamment l'étude préalable, mais se chargera également de **la prévision, du suivi et du bilan des épandages**.
- La phase préalable aux épandages et celle opérationnelle des épandages **sont liées**, mais pourront se réaliser **simultanément** ou **avec un décalage dans le temps**.

Votre contact technique concernant l'épandage des boues en agriculture :  
François DEBROSSE  
Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages de boues  
Chambre d'Agriculture de la Loire – 43 avenue Albert Raimond – BP 40050  
42272 ST PRIEST EN JAREZ  
Tél : 04 77 92 12 12  
Mail : [francois.debrosse@loire.chambagri.fr](mailto:francois.debrosse@loire.chambagri.fr)

